

REGLEMENT COMPETITION

Date limite d'inscription : 15 octobre 2010

6 SECTIONS COMPETITIVES :

- * Premiers Longs Métrages Européens
- * Premiers Longs Métrages Français
- * Premiers Courts Métrages Européens
- * Premiers Courts Métrages Français
- * Films d'Ecoles Européens
- * Plans Animés (Films d'écoles et premiers courts métrages d'animation)

2 SECTIONS HORS COMPETITION :

- * Figures Libres (Courts et longs métrages expérimentaux)
- * Plans Suivants (Courts métrages de réalisateurs dont un film précédent a déjà été sélectionné en compétition)

SÉLECTION ET CONDITIONS D'ADMISSION À LA COMPÉTITION

Une quinzaine de premiers longs métrages, une vingtaine de premiers courts métrages, une trentaine de films d'écoles de cinéma et une vingtaine de courts métrages d'animation sont sélectionnés pour participer à la compétition.

Les films présentés au Festival PREMIERS PLANS sont choisis par un comité de sélection, sous la responsabilité de son Délégué Général et du Programmateur. La décision du comité de sélection de PREMIERS PLANS est sans appel. Chaque film sélectionné sera projeté au moins deux fois durant le Festival.

Sauf dérogation, les films peuvent s'inscrire dans les catégories compétitives suivantes s'ils remplissent les conditions indiquées (**tous les films doivent être réalisés après le 1er janvier 2009**) :

COMPETITION DE PREMIERS LONGS METRAGES EUROPEENS

- Sont acceptés les premiers ou deuxièmes longs métrages
- les œuvres antérieures en vidéo ou réalisés pour la télévision, ne sont pas comptabilisés.
- produits ou coproduits majoritairement en Europe^(*)
- d'une durée supérieure à 59 minutes
- de format de diffusion 35 mm ou numérique (DCP/ HDCAM / Beta Num)
- n'ayant fait l'objet en France d'aucune distribution commerciale ni diffusion TV

COMPETITION DE PREMIERS LONGS METRAGES FRANÇAIS

- Sont acceptés les premiers (en priorité) ou deuxièmes longs métrages
- les œuvres antérieures, en vidéo ou réalisés pour la télévision, ne sont pas comptabilisés.
- produits ou coproduits en France
- d'une durée supérieure à 59 minutes
- de format de diffusion 35 mm ou numérique (DCP/ HDCAM / Beta Num)
- n'ayant fait l'objet en France d'aucune distribution commerciale ni diffusion TV

COMPETITION DE PREMIERS COURTS METRAGES EUROPEENS

- produits ou coproduits majoritairement en Europe^(*) (hors écoles)
- d'une durée inférieure à 59 minutes
- de format de diffusion 35 mm ou numérique (DCP/ HDCAM / Beta Num)

COMPETITION DE PREMIERS COURTS METRAGES FRANÇAIS

- produits ou coproduits en France (hors écoles)
- d'une durée inférieure à 59 minutes
- de format de diffusion 35 mm ou numérique (DCP/ HDCAM / Beta Num)

COMPETITION DE FILMS D'ECOLES

- produits dans une école ou faculté de cinéma européenne^(*)
- films d'une durée inférieure à 59 minutes
- de format de diffusion 35 mm ou numérique (DCP/ HDCAM / Beta Num)

COMPETITION DE FILMS D'ANIMATION

- premier court métrage ou film d'école
- produits ou coproduits majoritairement en Europe^(*)
- films d'une durée inférieure à 59 minutes
- de format de diffusion 35 mm ou numérique (DCP/ HDCAM / Beta Num)

^(*) Les Etats membres de l'Union européenne ou d'un des Etats suivants : Albanie, Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Géorgie, Islande, Kazakhstan, Kirghizstan, Kosovo, Liechtenstein, Macédoine, Moldavie, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Russie, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie, Ukraine.

PRE-SÉLECTION

Le dossier de candidature doit être envoyé par la poste aux frais de l'expéditeur ou déposé, dès maintenant, et au plus tard le **15 octobre 2010**, à l'adresse suivante :

FESTIVAL PREMIERS PLANS
c/o CST
22-24, avenue de Saint-Ouen
75018 Paris / France

Votre dossier doit comprendre :
- le formulaire d'inscription rempli et signé
- un DVD du film

Les DVD des films non sélectionnés peuvent être retirés après le Festival dans nos bureaux, après en avoir fait la demande par email (Premiers Plans - 54 rue Beaubourg - 75003 Paris).

→ **Les envois en recommandé ne seront pas acceptés**

LES PRIX Un total de 200 000 € de prix est remis par les jurys et le public

- 4 prix pour les longs métrages
- 7 prix pour les courts métrages
- 4 prix pour les films d'écoles
- 1 prix pour les plans animés
- 2 prix pour les lectures de scénarios
- 4 prix d'interprétation
- 1 prix à la création musicale

Le montant et le nombre des prix sont donnés à titre indicatif, sur la base de l'édition précédente et sous réserve de modifications.

Chaque lauréat, le producteur et les distributeurs de son film ont pour obligation de faire figurer sur tout matériel publicitaire et promotionnel le libellé complet du prix et la mention " PREMIERS PLANS - FESTIVAL D'ANGERS 2011 ".

FILMS SELECTIONNES ET TRANSPORT DES COPIES

La sélection des films sera annoncée au plus tard mi-décembre 2010.

Des photos du film et du réalisateur devront être fournies ainsi que 3 copies DVD.

Pour chaque film en compétition, le Festival demande que la copie 35mm ou numérique, si possible sous-titrée en français ou à défaut en anglais, soit envoyée dès l'annonce de la sélection et au plus tard avant le 31 décembre 2010.

Le transport « aller » de la copie jusqu'à Paris sera à la charge de l'expéditeur et devra être effectué « en port payé ». Toute copie envoyée en port dû sera refusée. Aucune rémunération ne pourra être demandée par les sociétés de production ou de distribution pour la projection des films en compétition.

Le retour des copies sera effectué dans la quinzaine qui suit la fin de la manifestation et sera à la charge du Festival. Premiers Plans se réserve le droit d'organiser à Paris la projection de certains films primés avant de renvoyer les copies.

En cas de perte ou de dommage sur la copie entre sa réception et sa réexpédition, la responsabilité du Festival ne sera engagée que pour la valeur de remplacement de la copie ou de la partie concernée.

À NOTER

Le présent règlement est rédigé en français et en anglais. En cas de contestation sur l'interprétation du texte, la version française fera foi. La direction du Festival se réserve le droit de prendre toute décision relative à des questions non prévues par le présent règlement.

Les demandes d'admission à la compétition du Festival Premiers Plans d'Angers impliquent l'acceptation inconditionnelle du présent règlement.

Le tribunal civil d'Angers est seul compétent en cas de litige.

WWW.PREMIERSPLANS.ORG

54 rue Beaubourg
75003 Paris - France
tel. +33 (0)1 42 71 53 70
paris@premiersplans.org



9 rue Claveau - BP 82214
49022 Angers cedex 02
tel. +33 (0)2 41 88 92 94
angers@premiersplans.org